



CONSULTATION POUR L'ANIMATION DE DEUX DOCUMENTS D'OBJECTIFS NATURA 2000 RELATIFS AUX SITES SUIVANTS (ZONES SPECIALES DE CONSERVATION) :

- Site FR : 7300952 « Gorges de l'Aveyron, causses proches et vallée de la Vère »
- Site FR : 7300953 « Causse de Gaussou et sites proches »

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES AUX CANDIDATS QUESTIONS – REPONSES

1) *Pour l'animation des deux sites Natura 2000, le choix d'un seul maître d'œuvre est-il envisagé, ou deux maîtres d'œuvre distincts peuvent-ils être choisis ?*

Un seul maître d'œuvre sera retenu pour l'animation des 2 DOCOB. Toutefois un prestataire peut se présenter dans le cadre d'un groupement. Il peut également faire appel à des sous-traitants.

2) *En cas de groupement, quelle est la forme de groupement à privilégier ?*

Que le groupement soit solidaire ou conjoint, un mandataire devra être désigné.

3) *Dans le formulaire DC 4, doit-on mentionner le nom d'un éventuel sous-traitant ?*

Oui, l'ensemble de l'équipe qui sera mobilisée doit être présentée, dont le(s) sous-traitants connus à ce jour.

Pour les sous-traitants : **remplir « l'acte spécial de sous-traitance »** ci-joint (formulaire DC13).

4) *Dans le cas où il est prévu de faire appel à un sous-traitant, doit-on remplir un seul formulaire DC5, ou plusieurs (dont un spécifiquement pour le sous-traitant) ?*

Il est possible de ne remplir qu'un seul formulaire, toutefois les documents concernant le sous-traitant, qui permettent d'apprécier les points suivants :

- ses moyens, ses références, ses capacités professionnelles et techniques,
- ainsi que sa situation au regard des obligations liées au marché public (déclarations et attestations sur l'honneur au paragraphe K- de ce formulaire),

doivent être fournis dans la candidature.

5) *Dans le formulaire DC5, pour les références, ne doit-on présenter que celles qui sont exclusivement liées à Natura 2000 ?*

Les références à présenter sont celles qui sont liées aux diverses missions mentionnées dans le cahier des charges, et celles qui permettent d'apprécier les diverses compétences requises (indiquées page 18 du cahier des charges).

Des références non liées à Natura 2000, mais qui permettraient d'apprécier les compétences et les capacités des candidats à réaliser les actions prévues, peuvent donc être présentées.

6) Dans le formulaire DC5, pour la présentation des références, si des travaux ont été exécutés antérieurement à 5 ans et permettent d'apprécier de manière significative les compétences et les capacités du candidat pour les missions prévues, peuvent-ils être mentionnés ?

Oui.

7) Doit-on fournir les statuts de l'organisme, le K-Bis, un RIB ?

Au stade actuel de la consultation, c'est-à-dire la présentation de votre candidature, il n'est pas nécessaire de fournir ces documents.

8) Les contrats que l'animateur aura en charge de faire naître et aboutir portent-ils uniquement sur les parcelles non agricoles et non forestières ou bien sur l'ensemble des parcelles ?

Les contrats portent sur l'ensemble des parcelles, dont des parcelles agricoles.

9) La note du Préfet et la synthèse régionale MAE sont-elles faites ?

Les textes de références à ce sujet sont les deux Arrêtés préfectoraux no 177 et 462-1 ci-joints.

Par ailleurs, sur les deux sites Natura 2000 concernés, le travail d'adaptation et de mise à jour des DOCOB au regard des nouveaux projets MAET n'a pas encore été effectué, il sera à opérer en concertation avec les différents publics concernés.

La charte Natura 2000 pour les deux sites est actuellement en cours de validation.

10) Concernant le chiffrage de la mission, quels sont les éléments nous permettant de quantifier le nombre de contrats pressentis, la nature du suivi biologique à réaliser, etc. ? : doit-on partir sur un prévisionnel par exemple de 5 contrats/an, d'1 suivi biologique (espèce ou contenu à préciser), d'1 expertise spécifique (dans le cadre par exemple de demande d'exploitation de carrière) ?

Un des premiers objets de l'animation est de recenser les bénéficiaires potentiels. En terme de nombre de contrat à prévoir par an, de suivi biologique à réaliser et d'expertise scientifique, un objectif chiffré n'a pas été fixé à ce jour.

A titre indicatif :

- les années précédentes, sur le site des gorges de l'Aveyron, un contrat par an a été signé ;
- il n'y a actuellement pas de suivi biologique en cours, ni d'expertise scientifique en cours ou annoncée à ce jour.

11) Serait-il possible de disposer d'un détail estimatif ou d'une trame de bordereau des prix à renseigner ?

Une trame de bordereau des prix à renseigner n'a pas été établie, elle ne sera donc pas fournie.

Les postes à prévoir sont par exemple les suivants (liste non exhaustive) :

Communication // animation et promotion sur les MAE, chartes et contrats // diagnostics et expertises complémentaires (éco-pastoraux, autres..) // coordination et mise en œuvre de l'animation, ...

12) Pour l'édition de lettre d'information, maquettes ou autres doit-on provisionner, sur le montant de la subvention, les coûts d'édition ?

Oui, les coûts d'édition, de diffusion et (le cas échéant) les coûts liés à des droits afférents à ces actions sont à inclure.